



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

grippe

Question écrite n° 79328

## Texte de la question

M. Nicolas Dupont-Aignan appelle l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur les maladies développées par certains patients ayant été vaccinés contre la grippe H1N1. On a assisté dès le début de la vaccination, à des polémiques à propos de l'innocuité ou de la nocivité du vaccin et, en particulier, sur les risques que pouvait comporter, pour les patients, l'administration de vaccins comportant des adjuvants. On prétendait notamment qu'il fallait bien mesurer le rapport bénéfice/risque du vaccin avec adjuvants, en raison de la probabilité de développer des maladies neurologiques ou auto-immunes. À défaut de recul, et compte tenu des menaces de pandémie, une partie de la population a opté pour la vaccination en pariant sur ses bienfaits. Après quelques mois, on constate qu'un certain nombre de patients ont développé de symptômes d'autant plus inquiétants qu'ils portent sur des fonctions différentes, sont difficiles à identifier et, par conséquent, difficiles à soigner. À part le syndrome de Guillain-Barré que le corps médical a désormais identifié, certains patients éprouvent des troubles à la fois auditifs, visuels, musculaires, digestifs, qui pourraient s'apparenter à une forme d'empoisonnement. C'est pourquoi il souhaiterait savoir si la Haute autorité de santé dispose aujourd'hui, avec le recul, de statistiques concernant le nombre de patients souffrant d'effets indésirables post-vaccinaux. C'est de ces seules statistiques que pourrait procéder une vraie reconnaissance de ces maladies devant lesquelles le corps médical est actuellement sans réponse.

## Données clés

**Auteur :** [M. Nicolas Dupont-Aignan](#)

**Circonscription :** Essonne (8<sup>e</sup> circonscription) - Députés n'appartenant à aucun groupe

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 79328

**Rubrique :** Santé

**Ministère interrogé :** Santé et sports

**Ministère attributaire :** Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 25 mai 2010, page 5686

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)